

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Piscine Patinoire des Rojalets

1. Préambules

Les présentes conditions générales régissent la vente par la SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA de tickets, de cartes 10 entrées, d'abonnements semestriels et d'abonnements annuels pour la Piscine Patinoire des Rojalets, située à Coppet. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

La SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA se réserve le droit de modifier unilatéralement et sans préavis les présentes conditions générales. Ces modifications ne produiront toutefois d'effet qu'à compter de leur publication et seront sans incidence sur les engagements contractés antérieurement à leur entrée en vigueur.

2. Généralités

La SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA est une société immobilière regroupant les neuf communes de Terre Sainte, à savoir Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay. Le siège de la SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA est situé à Coppet.

La SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA, en tant que propriétaire, exploite la piscine patinoire des Rojalets à Coppet. Les périodes et horaires d'ouverture de la piscine et de la patinoire sont indiqués sur le site www.arsco.ch.

3. Modalités de paiement, produits et tarifs

Les usagers doivent s'acquitter d'un droit d'entrée pour accéder aux installations sportives.

Les commandes sont payables exclusivement en francs suisses (CHF), TVA incluse au taux légal en vigueur le jour de l'achat. Elles ne sont considérées comme définitives qu'après acceptation des présentes conditions générales de vente et règlement effectué au moment de la commande, par carte de débit (Maestro ou Postcard), carte de crédit (VISA ou Mastercard) ou via TWINT. Le paiement est exigé en totalité au moment de l'achat.

Les tickets et cartes 10 entrées peuvent être achetés en ligne via le lien sécurisé <https://arsco.axess.shop/> ou directement sur place via un distributeur automatique.

Les tickets d'entrées sont valables 30 jours à compter de la date d'achat. Les cartes 10 entrées piscine sont valables 2 ans à compter de la date d'achat. Les cartes 10 entrées patinoire sont

valables durant la saison d'hiver en cours. Les **cartes 10 entrées sont non nominatives**, elles peuvent être utilisées par plusieurs personnes, à condition que les utilisateurs appartiennent à la même catégorie d'âge (enfants ou adultes).

Les abonnements semestriels ou annuels **sont nominatifs et intransmissibles**.

Lors de la commande (à l'exception d'un ticket d'entrée), l'usager devra renseigner son nom et prénom.

Pour les abonnements, un **tarif préférentiel**, appelé « **tarif indigène** », est accordé aux résidents des communes de Terre Sainte. Pour en bénéficier, l'usager doit résider dans l'une de ces communes et avoir préalablement créer un compte en renseignant son adresse postale sur la boutique en ligne de la SOCIETE IMMOBILIÈRE ARSCO SA.

Toute commande effectuée en ligne implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales. L'achat d'un ticket à la piscine patinoire vaut acceptation des tarifs en vigueur, tels qu'indiqués sur le site www.arsco.ch au moment de la transaction. La SOCIETE IMMOBILIÈRE ARSCO SA se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

L'acquisition de la première carte à puce (carte 10 entrées ou abonnements) est facturée 5.00 CHF TTC, en sus du prix de la formule commandée. La carte à puce est réutilisable et sécurisée, ces frais sont liés aux coûts de production et de mise en service. Cette carte pourra être rechargée pour les futurs achats, évitant ainsi de nouveaux frais et contribuant à une démarche plus durable et respectueuse de l'environnement.

La période de validité de l'abonnement commence à la date d'achat. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'un nouvel abonnement remplace automatiquement celui déjà chargé sur la carte, même si ce dernier est encore valable.** Il est donc recommandé d'attendre l'expiration de l'abonnement en cours avant d'en effectuer un nouveau, afin d'éviter toute perte de jours de validité.

4. Processus d'achat en ligne

Après avoir sélectionné son produit sur la boutique en ligne <https://arsco.axess.shop/>, l'usager crée un compte ou se connecte à son espace client pour finaliser sa commande.

- **Pour l'achat d'un ticket individuel**, un e-ticket est envoyé à l'usager, qu'il devra présenter à la borne d'entrée.
- **Pour la recharge d'une carte existante**, l'usager saisit son numéro WTP. Une fois le paiement effectué, la carte est rechargée automatiquement et peut être utilisée immédiatement.

- **Pour un premier achat de carte**, l'usager reçoit un e-ticket à présenter à l'automate afin de retirer sa carte 10 entrées ou sa carte d'abonnement, selon le produit commandé.

5. Remboursement et suspension

Aucun remboursement ni suspension ne sera accordé, quel que soit le motif évoqué.

Les vacances ou absences personnelles ne donnent droit à aucune compensation.

6. Perte et vol

En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'usager doit en informer la SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA dans les plus brefs délais par E-mail à l'adresse info@arsco.ch, afin d'en bloquer l'utilisation. La SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA décline toute responsabilité en cas d'usage abusif d'une carte dont la perte ou le vol n'a pas été signalé.

Une nouvelle carte peut être demandée par E-mail à l'adresse info@arsco.ch. Des frais de 20 CHF seront facturés pour son remplacement.

7. Sanctions en cas de fraude ou d'utilisation abusive des cartes d'abonnement nominatives

Toute tentative d'utilisation frauduleuse, notamment l'emploi d'un ticket d'entrée non valable ou sa falsification, entraînera l'exclusion immédiate des installations. De plus, une pénalité financière de 50 CHF pourra être appliquée, cette pénalité n'exclut pas la possibilité d'engager des poursuites judiciaires éventuelles.

En cas de fraude impliquant une carte d'abonnement nominative - strictement personnelle et ne pouvant être prêtée, cédée ou utilisée par un tiers sous aucun prétexte - l'abonnement sera annulé immédiatement, sans remboursement, et entraînera l'exclusion immédiate des installations. Par ailleurs, une pénalité financière de 200 CHF sera également appliquée, en sus de l'exclusion temporaire ou définitive qui pourrait être prononcée, et de poursuites judiciaires éventuelles.

8. Fermetures temporaires

La SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA se réserve le droit de fermer temporairement (partiellement ou totalement) les installations (entretien, travaux, événements, etc.) sans que cela ne donne droit à un dédommagement ou à un remboursement.

9. Règles de conduite et sécurité

L'achat d'un titre d'entrée vaut acceptation pleine et entière du règlement intérieur.

En cas de non-respect des règles, la direction se réserve le droit de résilier l'abonnement sans possibilité de remboursement.

10. Protection des données

Les données personnelles collectées lors de l'utilisation de la boutique en ligne sont traitées de manière strictement confidentielle et conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des commandes, de la facturation et, le cas échéant, pour informer les usagers. Aucune donnée n'est transmise à des tiers sans le consentement explicite de l'usager, sauf obligation légale. L'usager peut à tout moment exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant la SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA par E-mail à l'adresse info@arsco.ch.

11. Modification des conditions

La direction se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Toute modification sera communiquée de manière appropriée.

12. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du siège de la SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA, sous réserve de dispositions légales impératives.

13. Service client

L'équipe d'ARSCO est à disposition pour répondre à vos questions.

SOCIETE IMMOBILIERE ARSCO SA

Route du Jura 2, 1296 Coppet

Piscine-Patinoire des Rojalets

Route du Jura 2

1296 Coppet

E-mail : piscine@arsco.ch ou patinoire@arsco.ch

Site : www.arsco.ch